

DECRET N° 99-557 DU 22 NOVEMBRE 1999

Portant nomination des membres du Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le Décret n° 96-502 du 06 novembre 1996 portant convocation de la Conférence Economique Nationale ;
- Vu** le Décret n° 97-126 du 14 mars 1997 portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale ;
- Vu** le Décret n° 97-393 du 17 août portant nomination des membres du Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale ;
- Vu** le Décret n° 97-399 du 13 août 1997 portant nomination des membres du Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 novembre 1999 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommées membres du Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale, les personnes ci-après :

I - AU TITRE DES REPRESENTANTS DU GOUVERNEMENT : 2

- 1° - le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi ou son représentant ;
- 2° - le Ministre du Développement Rural ou son représentant ;

II - AU TITRE DU PRESIDUM DE LA CONFENRCE : 3

- 1° - Monsieur Stanislas Yédomon KPOGNON
- 2° - Madame Célestine ZANOOU W.
- 3° - Monsieur Fatiou AKPLOGAN.

III - AU TITRE DES ATELIERS : 9

- 1° - Monsieur Paul AGBOGBA
- 2° - Monsieur Jean-Marie ZINZINDOHOUE
- 3° - Madame Rafiatou KARIMOU
- 4° - Monsieur Gaudens YESSOUFOU
- 5° - Monsieur Orou Gabé OROU SEKO
- 6° - Monsieur Idelphonse LEMON
- 7° - Monsieur Daouda BADAROU
- 8° - Monsieur Cyrille Laurent FABOUMY
- 9° - Monsieur Emile PARAÏSO.

IV - AU TITRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BENIN : 5

- 1° - Monsieur Wassi MOUFTAOU
- 2° - Monsieur Mathieu ADJOVI
- 3° - Monsieur Raphiou TOUKOUROU
- 4° - Madame Karamatou IBIKUNLE
- 5° - Monsieur Adébayo A. ABIMBOLA.

.../...

V- AU TITRE DES AGRICULTEURS : 6

- 1° - Madame Fati SOFABE
- 2° - Monsieur Emile HOUNKPATIN
- 3° - Monsieur Orou MAMA
- 4° - Monsieur Vincent BOSSE
- 5° - Monsieur Aglossi ATTINGLO
- 6° - Monsieur Robert SOGUI.

VI – AU TITRE DES ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES DE DEVELOPPEMENT : 6

- 1° - Monsieur Aboubacar MAMA SIROU
- 2° - Monsieur Raphaël BONOU
- 3° - Monsieur Mama ABOUBAKAR
- 4° - Monsieur Patrick GANGNITO
- 5° - Monsieur Georges GANDONOU
- 6° - Monsieur Vincent GUEZODJE.

VII – AU TITRE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS : 3

- 1° - Monsieur Zacharie IBRAHIMA
- 2° - Monsieur Pascal TODJINO
- 3° - Monsieur Amidou LAWANI.

VIII – AU TITRE DES JEUNES : 3

- 1° - Monsieur Séraphin AGBAHOUNGBATA
- 2° - Monsieur Moukadass ABDOU KARIM
- 3° - Monsieur Claude AVIANSOU.

IX – AU TITRE DES FEMMES : 3

- 1° - Madame Maroufatou ZOUMAROU
- 2° - Madame Mémouna BABONI YACOUBOU
- 3° - Madame Irène ISHOLA ADJAGBA

X – AU TITRE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) : 3

- 1° - Monsieur Venance DASSI
- 2° - Monsieur Cléoface GBEDJI
- 3° - Monsieur Edgard ALIA.

XI – AU TITRE DES ARTISANTS : 1

1° - Monsieur John BOKO

XII – AU TITRE DES ARTISTES PLASTICIENS : 1

1° - Monsieur Joseph KPOBLY.

**XIII – AU TITRE DE L'ASSOCIATION DES
CONSOMMATEURS DU BENIN : 1**

1° - Monsieur Bernard DOSSOU DOSSA.

XIV- AU TITRE DE L'ORGANISATION DES EMPLOYEURS : 1

1° - Monsieur Aristide BATONON.

**XV – AU TITRE DU CONSEIL NATIONAL POUR
L' EXPORTATION : 1**

1° - Monsieur Henri GOUTON

XVI – AU TITRE DES BENINOIS DE L'EXTERIEUR : 2

1° - Monsieur Michel d'ALMEIDA

2° - Monsieur Aristide AMEGAN

XVII – AU TITRE DES COMMUNICATEURS : 1

1° - Monsieur Léon BRATHIER

XVIII – AU TITRE DES TRANSPORTEURS : 2

1° - Monsieur Jérôme Codjo SESSINOU

2° - El Hadj Adam MAMA

XIX – AU TITRE DE CONSEILLER JURIDIQUE : 1

1° Maître Marie-Elyse GBEDO

.../...

XX – AU TITRE DES PERSONNES RESSOURCES : 4

1°- Monsieur Aboubacar BABA MOUSSA

2°- Monsieur François TANKPINOU

3°- Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE

4° - El Hadj Imorou Alassane.

Article 2- Le Comité National de Suivi de l'application des recommandations de la Conférence Economique Nationale travaille sous la direction d'une Cellule de pilotage qui en est l'organe exécutif.

La Cellule de pilotage est composée des personnes ci-après :

- 1 - Président : Monsieur Wassi MOUFTAOU
- 2 - Vice-Président : Monsieur Emile PARAÏSO
- 3 - Secrétaire Général : Madame Célestine ZANOU W.
- 4 - Secrétaire Général Adjoint : Monsieur Fatiou AKPLOGAN
- 5 - Rapporteur Général : Monsieur Paul AGBOGBA
- 6 - Rapporteur Général Adjoint : Monsieur Léon BRATHIER.
- 7 - Trésorier Général : Monsieur Patrice GANGNITO
- 8 - Conseiller Juridique : Maître Marie-Elyse GBEDO.

Conseillers

- 9 - Monsieur Stanislas KPOGNON
- 10 - Monsieur Gaudens YESSOUFOU
- 11 - Monsieur Idelphonse LEMON
- 12 - Monsieur Orou Gabé OROU SEKO
- 13 - Monsieur François TANKPINOU
- 14 - Monsieur Aboubacar BABA-MOUSSA.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du Décret n° 97-393 du 17 août 1997 prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 Novembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi.



Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le garde des sceaux, Ministre la
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFON.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 14 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCF-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.